



Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, votation du 3 mars 2013

Chaque seconde, un mètre carré de terres agricoles au profit de nouvelles constructions disparaît. Par année, ce sont près de 40 kilomètres carrés qui sont perdus à jamais pour la production de denrées alimentaires en Suisse. Cette surface correspond à la superficie du lac de Biene. L'outil de travail de l'agriculture suisse disparaît ainsi peu à peu. Dans le canton de Fribourg, plus de 1'450 hectares de surfaces agricoles ont été construits depuis l'an 2000.

Les meilleures terres agricoles sont parmi les plus convoitées pour la construction. Aujourd'hui déjà, le canton de Fribourg ne dispose plus de la surface d'assolement minimale requise par la Confédération. Pour rappel, la Suisse ne compte qu'un peu plus de 500 m² de terres arables par personne pour nourrir sa population. La terre agricole est la base de production de denrées alimentaires suisses indispensable à maintenir une sécurité de l'approvisionnement alimentaire à notre pays et de pouvoir garantir à nos concitoyens un approvisionnement en produits agricoles de qualité et de proximité.

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire permettra une meilleure planification des constructions futures et une plus grande densification des zones constructibles. Avec cette loi, les cantons pourront mieux planifier notre aménagement du territoire afin de préserver la terre agricole, le bien le plus précieux que nous pouvons transmettre à nos enfants. Cette loi facilitera également la mise en place d'installations photovoltaïques pour la production d'énergie sur les bâtiments agricoles.

La loi sur l'aménagement du territoire est un bon compris accepté par le Parlement fédéral et une solution adéquate afin de mieux gérer l'emprise des constructions sur les terres agricoles, plus particulièrement dans le canton de Fribourg. La révision de la loi assure une meilleure protection des terres cultivées, renforce une sécurité alimentaire de la population à long terme sans entraver le développement de notre pays et la création de logements ou de zones industrielles.

En soutenant la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, l'Union des Paysans Fribourgeois se rallie à la position de la très grande majorité des chambres d'agriculture et de l'Union Suisse des Paysans.

Renseignements:

M. Fritz Glauser, président UPF - 079 702 05 44
M. Frédéric Ménétreay, directeur CFA - 079 293 68 70